



EDITO

Chers assistants maternels, chers parents,

L'année scolaire est déjà bien entamée, l'été approche, cette période est souvent une période de transition durant laquelle certains petits accueillis se préparent à leur première rentrée et de nouveaux enfants vont arriver chez les assistants maternels.

Le Relais Petite Enfance accompagne cette transition en proposant des temps d'échanges avec les assistants maternels, mais également avec les parents pour préparer les fins de contrat et/ou les futurs contrats.

Aussi, les animatrices du Relais Petite Enfance continuent de proposer des temps collectifs pour les assistants maternels. Ces temps sont bénéfiques pour petits et grands. Ils permettent aux professionnels de rompre leur isolement et aux enfants d'évoluer en petite collectivité pour préparer au mieux leur sociabilisation.

En mai, juin, certaines matinées d'éveil seront animées avec nos partenaires. Matinées intergénérationnelles, matinées autour des livres, matinées avec les petites et moyennes section de maternelles, matinées motricité au dojo ... Du sport, de l'échange, de l'évasion, il y en aura pour tous les goûts !

Le 1er juin, le Relais Petite Enfance fêtera ses 10 ans. Cet événement festif sera aussi l'occasion de mettre en avant les assistants maternels, professionnels de la petite enfance, qui œuvrent au quotidien au bien-être des tout-petits.

Je serai ravie de vous y retrouver, pour partager un moment conviviale sur le thème de l'enfance et de la nature.

Isabelle BOISSIERE

Vice-présidente déléguée aux affaires sociales

© Relais
Petite Enfance

Sommaire

EN BREF

L'INSTANT LEGISLATION :

Pour une fin de contrat sereine

LE SAVIEZ-VOUS ? :

Le sommeil des tout-petits

ZOOM SUR :

Le métier d'assistant(e) maternel(le)

L'ACTUALITÉ DU RELAIS
PETITE ENFANCE





© canva.com

Une commission dialogue

Pour tous les salariés de l'emploi à domicile et les particuliers employeurs, il existe désormais une instance pour aider à résoudre les conflits et rétablir le dialogue.

Ce service à l'initiative des Commissions paritaires territoriales est GRATUIT.

Les échanges se font exclusivement en visioconférence. La commission traite les désaccords liés à la relation de travail.

Un formulaire en ligne est accessible via le site France Emploi Domicile.



Plus d'informations :

<https://www.franceemploidomicile.fr/nos-services/commission-dialogue/>



Augmentation du salaire minimum conventionnel pour les assistant(e)s maternel(le)s

A compter du 1er mai, le salaire minimum passe de 3,59€ à 3,64€ brut de l'heure soit 2,84€ net



Plus d'informations :

<https://pajemploi.urssaf.fr>

Pour la déclaration de revenus des assistant(e)s maternel(le)s

Les évolutions du montant horaire du SMIC

- Du 1er janvier au 30 avril 2023 : 11,27€
- Du 1er mai au 31 décembre 2023 : 11,52€



Plus d'informations :

<https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/je-suis-assistante-maternelle-comment-je-declarer-mes-revenus>

CMG : changements au 1er avril 2024



© canva.com

Le CMG, complément de libre choix du mode de garde est versé par la CAF aux parents d'enfants de moins de 6 ans, gardés par un assistant maternel ou une garde à domicile.

Au 1er avril 2024, les plafonds augmentent :

A titre d'exemple, pour la garde d'un enfant de moins de 3 ans, le montant maximum de l'aide passe à 529,28€ et le montant minimum passe à 200,22€.



Plus d'informations :

<https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/vie-personnelle/le-complement-de-libre-choix-du-mode-de-garde-cmg>



Les lives France Emploi Domicile

France Emploi Domicile propose des webinaires réguliers à destination des employeurs ou des salarié(e)s. Ils sont gratuits et animés par des experts sur une thématique particulière.

A venir :

- Protection sociale, action sociale et arrêt de travail :
 - le 29 mai de 13h à 14h
 - le 30 mai de 20h à 21h



Retrouvez toutes les informations sur :

<https://www.franceemploidomicile.fr/actualite/les-lives-2024/>

L'été approche à grands pas et les petits de 3 ans ou presque s'apprêtent à prendre le chemin de l'école. Cela signifie également une fin de contrat avec l'assistant(e) maternel(le).



Nos conseils :

- Prévoir la date de fin de contrat. Avec les congés d'été, il faut parfois anticiper. La durée de préavis est variable selon l'ancienneté du contrat. La fin de garde doit être notifiée par courrier, soit en recommandé avec accusé de réception, soit remise en main propre contre signature.
- Anticiper les calculs de fin de contrat : la régularisation pour les contrats sur 46 semaines ou moins (année incomplète), l'indemnité de rupture, l'indemnité compensatrice de congés payés.



Bon à savoir !

En cas de rupture du contrat de travail (hors période d'essai), qu'elle soit à votre initiative ou à celle de votre salarié, la durée minimum du préavis est de :

- 8 jours calendaires lorsque l'enfant est accueilli depuis moins de 3 mois ;
- 15 jours calendaires si l'enfant est accueilli depuis 3 mois et jusqu'à moins d'1 an ;
- 1 mois si l'enfant est accueilli depuis plus d'1 an.

Pour vous aider :

Pajemploi propose un portail dédié à la fin de contrat : findecontrat-pajemploi.urssaf.fr

Un tutoriel est accessible pour connaître l'ensemble des éléments à indiquer.
Attention toutefois à bien remplir chaque partie et vérifier les montants renseignés.

Ce site permet :

- De simuler la fin de contrat et ainsi, anticiper les démarches
- De calculer les indemnités (indemnité de rupture, indemnité compensatrice de congés payés, régularisation de salaire)
- De rédiger les documents de fin de contrat : certificat de travail, reçu pour solde de tout compte et attestation pour France Travail (Pôle Emploi)





Le sommeil est indispensable au bon développement du cerveau. Il améliore la concentration et favorise la mémorisation de tous les acquis de la journée. Il contribue à bien grandir.

Le sommeil de l'enfant, comme celui des adultes, est organisé en cycles : une phase d'endormissement, suivie de cycles du sommeil qui se succèdent. Selon l'âge de l'enfant, la nuit sera composée de 4 à 6 cycles.

De la naissance à l'adolescence, le sommeil va beaucoup évoluer. Petit à petit, les cycles se régulent et l'enfant apprend à dormir à heures régulières.

Un cycle de sommeil complet dure en moyenne 90 minutes et se répète plusieurs fois au cours d'une nuit.

Il est constitué de deux grandes parties : le sommeil lent et le sommeil paradoxal.

Le sommeil lent représente environ 75% de la durée totale du sommeil et se divise en trois phases :

Phase 1

Sommeil léger, qui est une période de transition entre l'éveil et le sommeil.

Phase 2

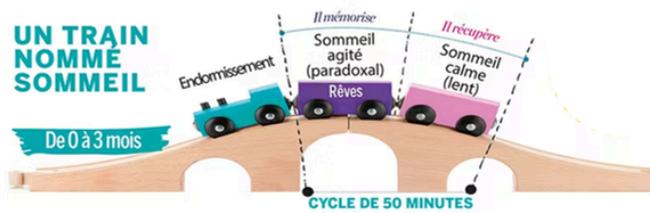
Sommeil légèrement plus profond d'environ 20 à 30 minutes.

Phase 3

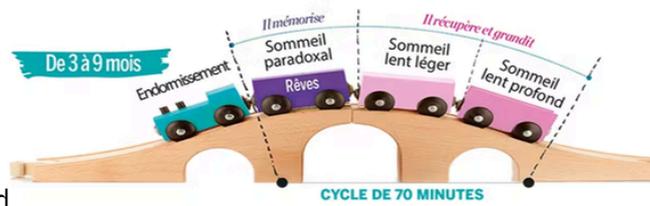
Sommeil profond, phase la plus réparatrice pour l'organisme.

Elle dure environ 20 à 40 minutes.

La production d'hormones de croissance atteint son pic, favorisant ainsi la réparation des tissus et la récupération musculaire.



À 1 an, il peut encore se réveiller 4 ou 5 fois par nuit, mais dans la plupart des cas, il sait se rendormir tout seul.



Le sommeil paradoxal représente environ 25% de la durée totale du sommeil et intervient après chaque phase de sommeil profond.

Il est essentiel pour la consolidation de la mémoire et la régulation des émotions.

Il participe à la maturation du système nerveux chez le nourrisson.



© Parents.fr

Les besoins en sommeil selon les âges des tout-petits :

Nouveau-né : 20h de sommeil par jour

Cette période est parfois difficile pour les jeunes parents, avec la confusion jour/nuit. Les cycles de sommeil des nourrissons sont d'environ 50 minutes, avec une phase agitée et une phase calme plus courte. Le sommeil agité occupe 50 à 60 % du temps durant lequel bébé dort.

On reconnaît ce stade à certaines manifestations (grognements, succion de la langue). Ces signes donnent parfois l'impression que le nouveau-né est réveillé.

A partir de 4 mois : entre 14h et 16h par jour

Le temps de sommeil se réduit progressivement. Il subsiste parfois des réveils nocturnes car bébé n'a pas trouvé les clés pour se rendormir seul. Les cycles durent environ 70 minutes.



De 6 à 24 mois : Les cycles s'allongent

Le sommeil évolue et les cycles se multiplient et s'allongent (de 90 à 120 minutes).

Après l'endormissement, l'enfant passe successivement par les phases de sommeil lent, très léger, lent léger, lent profond, lent très profond et paradoxal.

A partir de 6 mois, bébé dort entre 11 et 14 heures par jour.



Comment favoriser l'endormissement ?

Aérer la chambre quotidiennement
Conserver une température entre 18° et 20°

Instaurer un rituel :
Par des actions répétées chaque jour (par exemple le repas suivi du bain, puis enfiler le pyjama, etc...), l'enfant va reconnaître le moment du coucher.

Lire une histoire, fredonner une chanson
La voix de l'adulte référent apaise et rassure

Pas d'écran avant le coucher.
De manière générale, avant 3 ans, il est préférable d'éviter tout type d'écran. Les enfants ont besoin d'interactions avec leur entourage et d'explorer leur environnement avec leurs 5 sens.

Le nombre quotidien de siestes varie en fonction de l'âge

Vers 6 mois, un bébé fait en général trois siestes (matin, début et fin d'après-midi).

La dernière sieste de la journée disparaît entre 9 et 12 mois, celle du matin, entre 15 et 18 mois.

La sieste de début d'après-midi est nécessaire jusqu'à l'âge de 2 à 5 ans, selon le mode de vie de l'enfant.

Si elle perdure après l'âge de 7 ans, cela peut être le signe de nuits trop courtes.

Sources :

<https://www.mpedia.fr/>

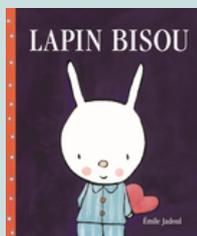
<https://lesprosdela petiteenfance.fr/bebes-enfants/psycho-developpement/le-sommeil-des-tout-petits/sommeil-chaque-age-et-chaque-enfant-ses-besoins>

<https://www.ameli.fr/loiret/assure/sante/themes/troubles-sommeil-enfant/sommeil-enfant-evolution-etapes>

Le coin bibliographie des tout-petits :



Le livre qui dort
Ramadier et Bourgeau



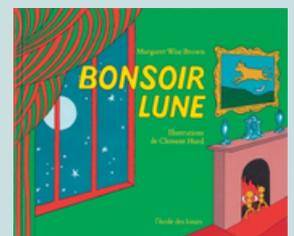
Lapin bisou
Emile Jadoul



Tu joues Croque-Bisous?
Kimiko



Vive la sieste !
Yuichi Kasano



Bonsoir Lune
Margaret Wise Brown



Exercer :

- A domicile
- En Maison d'Assistants Maternels
- En crèche familiale

Communiquer

- avec l'enfant :
 - l'observer
 - être disponible et à son écoute
- avec les parents :
 - dialoguer
 - échanger et transmettre les informations concernant l'enfant (projet d'accueil...)
 - faire preuve de diplomatie
- avec les partenaires : PMI, Relais Petite Enfance

Accueillir avec bienveillance

- l'enfant :
 - dans des conditions d'hygiène et de sécurité adaptées tout en respectant le cadre de l'agrément
 - penser son adaptation
 - respecter ses besoins et son rythme : repas, hygiène, sommeil, éveil, sécurité affective, soins, sorties ...
- les parents :
 - organiser l'adaptation
 - respecter le cadre éducatif des parents et la confidentialité de leur vie privée
 - s'abstenir de tout jugement

Organiser

- pour l'enfant :
 - sa journée en fonction de ses besoins, des contraintes quotidiennes en garantissant toujours son bien-être
 - l'aménagement de son espace d'accueil et des lieux de vie de l'enfant
- pour les parents :
 - l'arrivée et le départ chez l'assistant maternel en fixant des règles
 - les conditions d'accueil établies à travers le contrat de travail

Sources : www.rpe45.fr - www.loiret.fr/devenir-assmat

Les petits Loirétains recrutent!

Devenez assistant maternel

FORMATION GRATUITE POSTE GARANTI

Loiret votre Département

Relais Petite Enfance

Mars : mois de la petite enfance

A l'occasion de la Semaine Nationale de la Petite Enfance du 16 au 23 mars 2024, le RPE a renouvelé son "Mois de la Petite Enfance". Les animatrices ont choisi de s'inscrire dans un "mois de la petite enfance" et non simplement une semaine afin de permettre à un plus grand nombre d'assistant(e)s maternel(le)s de participer aux temps collectifs.

Du 11 au 29 mars, différents ateliers ont été proposés, avec comme ligne conductrice le thème "Viens je t'emmène, se laisser guider par l'enfant".

C'est ainsi que les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants ont été transportés dans plusieurs univers.

Les enfants ont manipulé, observé, bougé, éveillé leurs sens et ont transporté les professionnels dans leurs jeux et leurs découvertes.

Les assistants maternels ont été invités à les observer.



Photos © Relais Petite Enfance

"Viens je t'emmène, se laisser guider par l'enfant"



Photos © Relais Petite Enfance

Et qu'en ont pensé les Ass Mat' ?

“ Tout était très bien ! Les enfants ont adoré ! Nous avons passé de bons moments.
Alexandre, Cercottes ”

“ Les enfants ont bien apprécié les activités. J'ai beaucoup aimé voir les petits jouer à “quand la neige s'invite”.
Quelle super idée, c'était chouette et ça change. Le petit snoezelen était bien aussi, par groupe de deux ass
mat, top.
Perrine, Boulay-les-Barres ”

“ Le mois de la petite enfance était génial. Les p'tits ont adoré (et moi aussi) les
activités top.
La neige : top du top vraiment génial et j'ai adoré pouvoir observer les enfants en
silence. Très enrichissant.
Elodie, Gidy ”

“ Merci beaucoup pour les ateliers et votre investissement.
Mes loulous étaient ravis d'avoir participé.
Expérience à refaire !
Sabine, Chevilly ”

“ J'ai apprécié les deux ateliers que j'ai fait à Sougy.
Le calme lors de l'atelier “objets blancs” fait énormément de bien. Le
parcours sensoriel et l'espace zen étaient très agréables.
Murielle, Sougy ”

Le mois de la petite enfance a permis à 132 enfants d'éveiller leurs sens
et à 43 assistant(e)s maternel(le)s de se laisser guider ...



Suivez notre actualité sur Facebook :
Communauté de communes Beauce
Loirétaine



A ne pas manquer !



Samedi 1er juin, le Relais Petite Enfance fête la Petite Enfance lors de la célébration de ses 10 ans



Ferme pédagogique
La Ferme itinérante de Fay-aux-Loges

Yoga parent-enfant
Animé par Béatrice Boursier
Séances à 10h et 11h - Places limitées



Ateliers d'éveil à la nature
Animés par des assistantes maternelles

Petits instants parent-enfant
Animés par Sandra Chaline, infirmière
puéricultrice libérale



Coin lecture
Animé par la bibliothèque de Sougy

Atelier : l'oralité chez l'enfant
Animé par Chloé Naquin, ergothérapeute
Séances à 10h et 11h15

10 ans
*du Relais Petite
Enfance*

SAMEDI
1 er JUIN 2024
9h30-12h30

**RDV dans le jardin autour de
l'Hôtel Communautaire**
345 chemin des Ouches - Sougy

*ou dans la salle des fêtes de Sougy
(si mauvais temps)*

GRATUIT - OUVERT À TOUS

Informations au 06.21.16.24.57 / 06.21.16.10.37 ou rpe@cc-beauceloiraine.fr

10 ans d'accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s dans leur métier
10 ans de listes données aux parents à la recherche d'un mode de garde
10 ans d'informations aux parents et professionnel(le)s pour tout connaître sur les contrats
10 ans de matinées d'éveil pour les assistant(e)s maternel(le)s et les petits accueillis

...

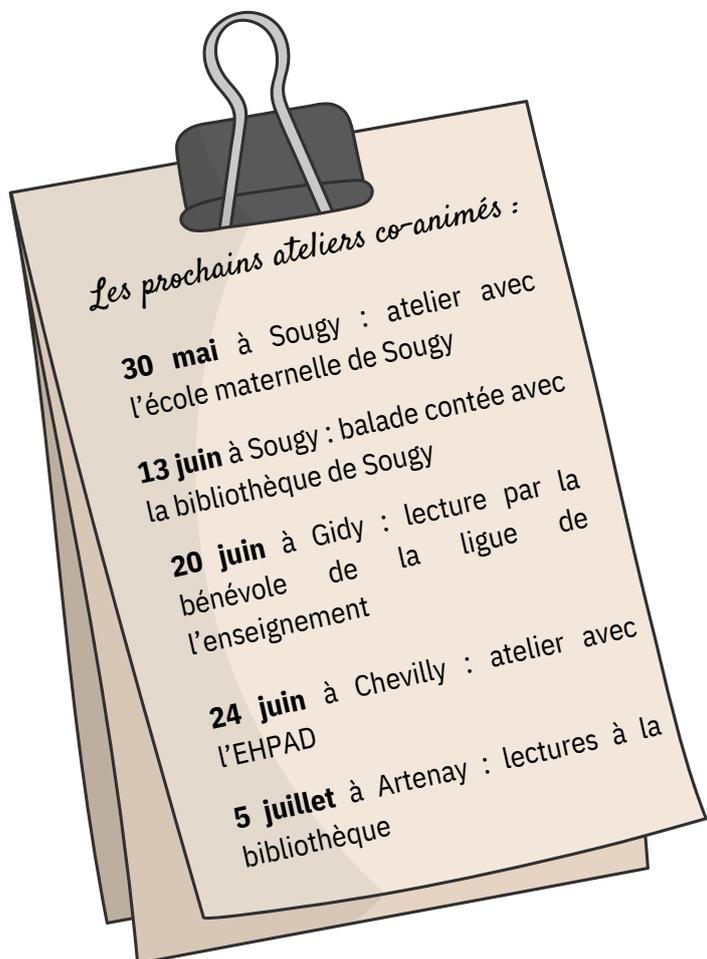
Venez partager un moment de convivialité avec nous !



Les prochains temps collectifs pour les assistant(e)s maternel(le)s ...

Chaque matin, les animatrices du Relais Petite Enfance sillonnent les routes de la Communauté de Communes. Elles proposent les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin des temps collectifs pour les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants.

Ces temps permettent aux enfants de pouvoir être en petite collectivité, de jouer avec d'autres enfants et aux assistant(e)s maternel(le)s de rompre leur isolement, d'échanger avec leurs collègues sur leur métier...



Cette année, les temps collectifs sont souvent co-animés avec des partenaires locaux : bibliothèque de Sougy, bibliothèque d'Artenay, école maternelle de Sougy (classe de PS-MS), EHPAD de Patay et de Chevilly, lectrice de la Ligue de l'enseignement. Ces intervenants apportent une richesse complémentaire aux différentes matinées.



Photos © Relais Petite Enfance



A noter !

Une balade nature sera proposée avant les grandes vacances à la Canaudière (Ormes) avec un moment partagé autour d'un pique-nique.

RELAIS PETITE ENFANCE de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine - 345, chemin des Ouches 45410 SOUGY
Tél : 02.19.23.00.46 - Courriel : rpe@cc-beauceloiraine.fr

Hélène ROUX
06.21.16.10.37

Charlotte DELAUNAY
06.21.16.24.57

Accueil (sur rendez-vous) ou par téléphone : lundi, mardi, jeudi, vendredi 13h30-17h00 et mercredi 8h30-12h30 / 13h30-17h

Retrouvez notre gazette et notre actualité sur Relais Petite Enfance de la CCBL : <https://padlet.com/ramccbl/9x7wnx5rt3rlm9v8>
ou sur

Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine CCBL www.cc-beauceloiraine.fr



CCBL



Padlet du RPE

Actu' petite enfance, mai 2024

Directeur de la publication : Thierry BRACQUEMOND

Rédaction : Hélène ROUX, Charlotte DELAUNAY

Conception : Hélène ROUX, Charlotte DELAUNAY

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

Siège : Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine,
345, Chemin des Ouches, 45410 Sougy. Tél : 02 19 23 00 50

